

Façade maritime  
Atlantique



Secteur : DO ATL 06 E  
Code : FR5310074

**Région littorale :**

Bretagne

**Département littoral :**

MORBIHAN

**Communes littorales  
concernées par l'extension :**

Ambon, Arzal, Billiers, Camoël,  
Damgan, Muzillac, Penestin.

**Superficie :**

Superficie extension : 5 500Ha

Espace marin : 82.5 %

Superficie globale : 6 833 Ha

Espace marin : 85.4 %

**Statut des propriétés :**

- Eaux intérieures françaises
- Domaine public de l'État
- Propriété collectivités
- Domaine privé

**Patrimoine naturel remarquable**

Espèces d'intérêt communautaire : 52

Dont annexe I : 15

Espèces OSPAR : 2

**Principaux usages :**

Pêche professionnelle (pêche à pied, pêche à la drague) mytiliculture, activités maritimes et aériennes de service public, chasse, pêche de plaisance et pêche à pied, désenvasement, plage et baignade, randonnée.

**Partenaires pour la gestion  
du site :**

- Etat
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Général du Morbihan
- Communes
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante - SEPMB
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers

Directive Oiseaux

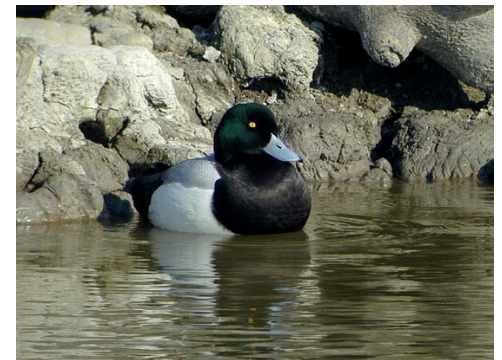
**Baie de Vilaine**



La ZPS actuelle "baies de Kervoyal et Vilaine" accueille près de 20 000 oiseaux en hivernage, en comptant principalement les anatidés, les limicoles et les laridés. Il s'agit donc d'un site d'importance internationale pour les oiseaux d'eau. Elle joue un rôle majeur pour l'accueil de l'avifaune hivernante (limicoles, anatidés), par exemple le seuil d'importance internationale est dépassé régulièrement pour les effectifs de canard pilet ; c'est aussi l'un des principaux sites français d'hivernage du fuligule milouinan, de l'avocette élégante, du grand gravelot et du bécasseau variable.



La ZPS sert de halte migratoire à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau que ce soit lors de la migration post-nuptiale ou de la migration pré-nuptiale.



Deux principaux habitats caractérisent cette ZPS : les vasières et la baie elle-même.

En début de saison, les bernaches cravants fréquentent principalement la rive sud de l'estuaire de la Vilaine (alimentation et remise). Une partie des oiseaux stationnait également en baie de Kervoyal, s'alimentant sur les prés salés de l'étier de Billiers. Les bernaches fréquentent l'étier de Billiers en recherche de nourriture (prés salés et prairies adjacentes plutôt en fin d'hiver, de janvier à mars).

Les bernaches désertent dans le courant de l'hiver la vasière sud de l'estuaire après l'épuisement de l'herbier de zostère naine pour se disperser plus en amont ainsi que sur la côte entre la pointe de Kervoyal et la Tour-des-Anglais,

Auparavant, la baie de Kervoyal jouait un rôle majeur pour les anatidés, aussi bien les canards de surface (remise diurne) que les fuligules (alimentation et remise). A l'heure actuelle, ce secteur a beaucoup perdu de son intérêt. Les anatidés stationnent désormais essentiellement au niveau de la vasière nord de l'estuaire de la Vilaine (banc de Strado). Les canards de surface s'y remettent en journée et vont s'alimenter la nuit dans les marais périphériques (marais de Vilaine, marais de Brière).

Les deux vasières (nord et sud) de l'estuaire de la Vilaine jouent un rôle majeur pour l'alimentation des limicoles. L'avocette élégante se nourrit principalement sur la rive nord de l'estuaire. Sur l'estuaire de la Vilaine, les reposoirs de pleine mer fréquentés par les limicoles sont très instables du fait du dérangement, et il est difficile de définir des secteurs privilégiés par les oiseaux. A marée haute, les oiseaux restent plus ou moins en vol, excepté l'avocette élégante qui stationne sur l'eau et le courlis cendré qui rejoint un reposoir situé sur des prés salés dans l'embouchure de l'étier de Billiers. Il semble en revanche que de nuit, du moins en période de morte eau, les groupes de limicoles soient largement répartis tout au long de la côte. Lors des moyennes et forts coefficients, les oiseaux pourraient également rejoindre des reposoirs situés dans l'anse de Kervoyal (îlots à la pointe de Penn-Lann : Rochevilaine, Men-Toul, le Bedun).

### **Justification de la proposition d'extension**

#### **Extension vers les étiers**

Les différents étiers et marais, notamment le marais de Billiers-Bétahon méritent d'être intégrés à la ZPS, compte tenu de leur fort potentiel pour la nidification des oiseaux d'eau (anatidés et limicoles) et leur capacités d'accueil en reposoirs de marées hautes.

#### **Extension vers le large**

L'extension de la ZPS vers le large permettra d'intégrer un secteur où sont observées de fortes concentrations d'oiseaux marins en automne et

en hiver. La ZPS pourrait ainsi être d'importance internationale certaines années pour le puffin des Baléares. La zone accueille aussi de gros stationnements (plusieurs centaines) de sternes et voit le passage d'effectifs importants de labbe parasite et labbe pomarin. C'est aussi le cas du grèbe huppé, avec des effectifs pouvant atteindre jusqu'à 1 000 individus en octobre.



### **Orientations de gestion pour une conservation durable du site**

L'élaboration du document d'objectif (DOCOB) de la ZPS sera l'occasion de définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation des principales espèces constituant un enjeu majeur au sein de la ZPS.

A titre d'exemple :

\* Pour les zones d'étiers et de marais, Il apparaît primordial de trouver des moyens de prévenir le dérangement des oiseaux pendant la période internuptiale, et de proposer des zones de quiétude à marée haute. Propriété du Conseil général du Morbihan, le marais du Branzais pourrait convenir, en appliquant des mesures limitant les dérangements et en adaptant la gestion hydraulique. Les marais de Billiers-Bétahon devraient également bénéficier de telles mesures. La gestion hydraulique des prairies inondables des Granges, de la Bergerie et de la Métairie devrait aussi être étudiée.

\* Les marais de Billiers-Bétahon ont un potentiel très important pour la nidification des anatidés et limicoles. Les effectifs nicheurs sont actuellement très faibles, et sont sans commune mesure avec ce qu'ils devraient être avec une gestion plus appropriée des marais. Une amélioration des capacités d'accueil de ces marais passera par la mise en oeuvre d'une meilleure gestion hydraulique (inondation printanière prolongée) et par la maîtrise du pâturage.

Certains points de connaissance sur le fonctionnement de l'écosystème estuarien mériteraient d'être étudiés plus précisément, et en particulier :

- les conséquences de la dynamique sédimentaire (fort envasement,

augmentation des surfaces de vasières)  
sur les peuplements d'invertébrés et donc  
sur les oiseaux (ressources trophiques,  
répartition, capacité d'accueil du site).

□ les facteurs expliquant les fortes  
concentrations d'oiseaux marins  
observées en automne et en hiver au  
large de l'estuaire.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des  
effets directs ou indirects sur les espèces  
d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs  
habitats qui ont justifié la désignation du site  
Natura 2000, devront faire l'objet d'une évaluation  
de leurs incidences.

A travers cette extension de périmètre, les  
différents usagers de la zone marine pourront  
faire converger leurs préoccupations pour une  
meilleure connaissance et protection des oiseaux  
marins au sein d'un comité de pilotage intégrant  
l'ensemble des acteurs (gestionnaires et usagers)  
concernés par la ZPS.

Les usages et des pratiques respectueux des  
espèces et habitats marins pourront faire l'objet  
de contrats et chartes Natura 2000.



Sterne pierregarin

#### Sources/Bibliographie :

- DIREN Bretagne, 2007, Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne.
- MAHEO R., 1992. Avifaune aquatique. Distribution géographique, éléments de fonctionnement ornithologique. Littoral Morbihan. Université de Rennes I, CREBS, DIREN Bretagne, DDE 56.
- GELINAUD G. & REBOUT C., 2002. Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial sur les Sites NATURA 2000 du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf. Bretagne Vivante – SEPNB, DIREN Bretagne, 252p.

# ZPS de la baie de Vilaine

Les colonnes A et B indiquent, parmi les espèces justifiant la désignation de ZPS (annexe I ou migratrices)

celles qui sont présentes dans la ZPS actuelle (colonne A)  
et les principales espèces bénéficiant de l'extension de la ZPS (colonne B)

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>					nicheur
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>					nicheur
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>					nicheur
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>					nicheur
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>					hivernant
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>					nicheur
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					nicheur
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>					nicheur
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>					nicheur
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>					Nich potentiel
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>					nicheur
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>					nicheur
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>					nicheur
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>					hivernant
A016	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>					hivernant
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>					hivernant
A062	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>					hivernant
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>					hivernant
A184	Goléland argenté	<i>Larus argentatus</i>					hivernant
A183	Goéland brun (*)	<i>Larus fuscus (*)</i>					hivernant
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>					hivernant
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					hivernant
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>					nicheur
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>					hivernant



Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>					migrat-hiv
A175	Grand labbe	<i>Catharacta skua</i>					hivernant
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>					hivernant
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>					hivernant
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>					nicheur
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>					hivernant
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					nicheur
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>					nicheur
A173	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>					hivernant
A172	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>					hivernant
A065	macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>					hivernant
A178	Mouette de Sabine	<i>Larus sabini</i>					migrateur
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>					hivernant
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>					hivernant
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>					hivernant
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>					hivernant
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>					hivernant
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>					hivernant
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>					migrat-hiv
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>					hivernant
A013	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>					hivernant
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>					migrateur (été)
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>					hivernant
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					nicheur-migrat
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>					nicheur-migrat
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>					nicheur
A169	Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>					migrat-hiv
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>					nicheur

(\*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR